



## GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

Service de l'accès et de la protection de l'information  
1701, rue Parthenais, UO 3210  
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 2001 080

Le 21 janvier 2021

**OBJET :** **Voire demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant des statistiques relatives à la surveillance aérienne pour vitesse au volant sur certains axes routiers du Québec**

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 8 janvier 2020, visant à obtenir les informations citées en objet, ventilées par année de 2010 à 2019, plus précisément :

- 1) *Obtenir le nombre d'opérations aériennes visant la vitesse effectuées par la Sûreté du Québec;*
- 2) *Obtenir le nombre de constats d'infraction émis en lien avec ces opérations;*
- 3) *Obtenir le coût annuel de ce type d'opération pour la Sûreté du Québec (dépenses reliées à cette surveillance).*

Pour votre information, les opérations de surveillance aérienne visant spécifiquement la détection d'infractions liées aux excès de vitesse ont pris fin en 2012.

Depuis 2013, les opérations de surveillance aérienne visent divers comportements violant les règles et dispositions relatives à la sécurité routière.

Nous vous transmettons en annexe deux (2) tableaux faisant état du :

- Nombre et du coût annuel de toutes les opérations de surveillance aérienne réalisées par la Sûreté du Québec, ventilés par année de 2010 à 2019;
- Nombre de constats d'infraction émis lors d'opérations de surveillance aérienne par la Sûreté du Québec, ventilé par année de 2010 à 2019 et par type d'infractions.

Toutefois, certaines informations, dans le cadre des deux (2) tableaux, ne peuvent vous être communiquées :

- En application de l'article 1 de la *Loi sur l'accès*, car :
  - o la Sûreté du Québec ne détient pas l'information demandée;
  - o nos systèmes d'information ne permettent pas l'extraction de l'information demandée. De ce fait, nous ne détenons pas l'information sous la forme demandée.
  
- En application de l'article 15 de la *Loi sur l'accès*, car afin de produire un tel document, un exercice manuel de comparaison de renseignements et de compilation serait nécessaire. Or, la loi n'impose aucune obligation à un organisme de faire un tel exercice pour répondre à une demande d'accès. Par conséquent, la Sûreté ne détient pas l'information sous la forme demandée.

Afin de vous permettre d'apprécier ce tableau à sa juste valeur, nous désirons émettre une mise en garde à l'effet que ces données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

Vous trouverez, ci-joint, les articles de loi mentionnés ainsi que l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

## **ORIGINAL SIGNÉ**

Sania Cantina  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels



**Tableau 1. Nombre et coût annuel des opérations de surveillance aérienne réalisées par la Sûreté du Québec de 2010 à 2019\***

Année	Nombre d'opérations	Coût annuel
2010	66	ND <sup>1</sup>
2011	38	ND <sup>1</sup>
2012	40	ND <sup>1</sup>
2013	23	35 462,00 \$
2014	15	30 600,00 \$
2015	12	30 429,00 \$
2016	ND <sup>2</sup>	15 989,00 \$
2017	2	15 925,00 \$
2018	8	11 038,00 \$
2019	6	18 144,00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>210</b>	<b>157 587,00 \$</b>

Source : Direction de la sécurité des réseaux de transport et la Direction des ressources financières , Sûreté du Québec

Mise à jour : 12 novembre 2020

\*Afin de vous permettre d'apprécier ce tableau à sa juste valeur, nous désirons émettre une mise en garde à l'effet que ces données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

<sup>1</sup>Nos systèmes d'information ne nous permettent pas d'extraire cette information. En effet, les dépenses étaient compilées dans les mêmes projets que d'autres dossiers et sont donc indissociables.

<sup>2</sup>Pour 2016, la Sûreté du Québec ne détient pas l'information demandée, car nos systèmes d'information n'avaient pas été alimentés pour cette année là.



**Tableau 2. Nombre de constats d'infraction émis lors d'opérations de surveillance aérienne par la Sûreté du Québec de 2010 à 2019 selon le type d'infractions\***

Année	Type d'infractions					TOTAL
	Art. 310 CSR <sup>1</sup>	Art. 326.1 CSR <sup>1</sup>	Art. 342 CSR <sup>1</sup>	Art. 418 CSR <sup>1</sup>	Autres constats <sup>2</sup>	
2010					627	<b>627</b>
2011					508	<b>508</b>
2012					680	<b>680</b>
2013	0	165	0	0	53	<b>218</b>
2014	0	87	0	2	134	<b>223</b>
2015	10	190	0	0	125	<b>325</b>
2016	ND <sup>3</sup>	ND <sup>3</sup>	ND <sup>3</sup>	ND <sup>3</sup>	ND <sup>3</sup>	<b>ND</b>
2017	0	51	0	0	4	<b>55</b>
2018	18	13	0	0	59	<b>90</b>
2019	0	5	0	0	52	<b>57</b>
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>	<b>511</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2 242</b>	<b>2 783</b>

Source : Direction de la sécurité des réseaux de transport , Sûreté du Québec

Mise à jour : 12 novembre 2020

\*Afin de vous permettre d'apprécier ce tableau à sa juste valeur, nous désirons émettre une mise en garde à l'effet que ces données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

<sup>1</sup> CSR : *Code de la sécurité routière* .

<sup>2</sup> De 2010 à 2012, les données compilées incluent les constats d'infraction pour excès de vitesse, mais aussi ceux pour les dépassements interdits, les dépassements sur une ligne double, etc. Cependant, nos systèmes d'information ne nous permettent pas d'extraire le nombre de constats émis pour chaque type d'infraction contenu dans cette catégorie.

De 2013 à 2019, les données compilées ne contiennent aucun constat pour excès de vitesse.

<sup>3</sup>Pour 2016, la Sûreté du Québec ne détient pas l'information demandée, car nos systèmes d'information n'avaient pas été alimentés pour cette année là.